Hugues Salvan présenté en civière : entre coup d'éclat et polémiques

C'est le coup de théâtre de cette quatrième journée du procès de la Civis. Grand absent des audiences pour raisons de santé, Hugues Salvan a finalement été présenté ce vendredi au tribunal. Une présentation express, à la demande de son avocat, qui fait jaser.

"*Scandaleux*", "*inhumain*", "*indigne*" : les réactions en chaîne ne se sont pas fait attendre, ce jeudi, au tribunal correctionnel de Saint-Pierre. Et pour cause, la quatrième journée du procès phare des marchés truqués de la Civis risque fort de marquer l'histoire judiciaire locale. Une honte pour certains, un coup d'éclat stratégique pour d'autres, l'événement de cette journée était à coup sûr la présentation de l'ex-président du Syndicat mixte de coopération du Sud (SMCS) et ancien maire de Saint-Philippe, Hugues Salvan. Laquelle a visiblement marqué l'ensemble de l'auditoire, du ministère public aux avocats en passant par les prévenus.

Une scène pour le moins insolite ce jeudi matin au tribunal de Saint-Pierre (photo Et.M.)

Il est 8 h lorsqu'une ambulance fait irruption dans la cour du tribunal de Saint-Pierre. À quelques mètres, la présence du bâtonnier Georges-André Hoarau laisse peu de place au doute. Pour les journalistes présents, il ne peut que s'agir d'Hugues Salvan. Grand absent du procès en raison de son état de santé dégradé. À l'intérieur de la salle d'audience, l'attente bascule rapidement à la stupéfaction lorsque deux infirmiers avancent une civière sur laquelle est allongé le prévenu.

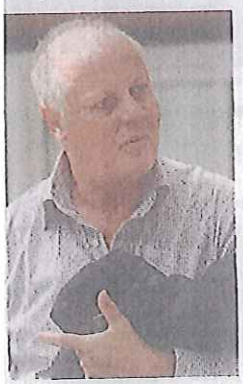

"La loi m'autorise à le présenter", explique Georges-André Hoarau (photo JCF).

C'est la surprise et l'incompréhension d'autant que l'ancien élu est recouvert de la tête aux pieds par un drap sombre évoquant un corps sans vie. Une couverture permettant d'éviter toute image et photo "volée". Rapidement, la présidente, Nathalie Ramage, tape du poing face au bâtonnier qui met en avant une "*question de droit*". "*C'est une question d'humanité,* lance la présidente du tribunal. *Je n'ai jamais demandé à ce que Monsieur Hugues Salvan comparaisse dans cet état*" poursuit la magistrate avec colère. Résultat, la civière ressort aussi vite qu'elle est entrée et repart aux côtés de l'épouse du prévenu.

Derrière ce scénario pour le moins incroyable que seuls quelques tribunaux français auraient pu connaître, se dresse le bâtonnier Georges-André Hoarau. L'avocat n'ayant visiblement pas apprécié les piques de certains confrères lors de l'ouverture du procès, lundi dernier. "*La loi m'autorise à le présenter. Je tiens à préciser qu'il était hospitalisé et que j'ai présenté un certificat médical,* explique l'avocat. *Les gens volent des coups d'éclat là où il n'y en a pas,* poursuit Georges-André Hoarau qui dénonce certains comportements. "*C'est une question de droit qu'il soit là. Mon client était cité pour le 14* (mars) *mais j'ai indiqué qu'il était hospitalisé jusqu'au 26 mars et j'ai fourni un bulletin de situation sur lequel cette date avait été biffée. Par qui ? Je ne sais pas*", confie le bâtonnier.

"CONVAINCRE SUFFIRA..."

En réalité, c'est ce mercredi, en coulisses, que le contexte semble s'être accéléré lors d'une discussion entre le vice-procureur, la présidente du tribunal et l'avocat. "*Monsieur Balland a dit qu'il serait mieux que mon client soit là,* précise Georges-André Hoarau. *Depuis son lit d'hôpital, il se bat pour son innocence. Convaincre suffira*", ajoute le bâtonnier.

Selon nos informations, la présidente du tribunal n'aurait aucunement donné son aval mais aurait précisé que la venue du prévenu serait intimement liée aux autorisations de l'équipe médicale. En d'autres termes, le tribunal ou le parquet, qui s'est dit choqué, ne pensait pas que l'ancien président du SMCS comparaîtrait dans un tel état pour répondre des chefs de favoritisme, corruption passive, détournement de fonds publics et faux et usage de faux dans l'affaire des marchés de la SMCS. Un état lié à deux accidents vasculaires cérébraux (rupture d'anévrisme) en date des 9 et 22 janvier 2010. Le second d'entre eux ayant plongé Hugues Salvan dans le coma.

Depuis son réveil, l'ancien maire passe ses semaines en soins cliniques et ses week-ends chez lui, à Basse-Vallée. D'où le sentiment de consternation dans l'assemblée : "*C'est un scandale, je n'ai jamais vu ça.*" "*C'est inhumain je trouve.*" "*On ne fait pas de telles choses.*" "*Je trouve ça indigne*". Mais pour Georges-André Hoarau, cet épisode avait pour objectif de "*convaincre*" et de faire taire les soupçons, au détriment peut-être de la déontologie soulevée par certains magistrats. "*J'espère qu'on ne va tirer avec plus de délectation sur une ambulance que sur une voiture de fonction*", poursuit le bâtonnier. Les choses sont claires et les plaidoiries vont pouvoir commencer...

En bref

Une sollicitation pleine de symboles

Ce mercredi, l'avocat de Mahmad Mallam Rashed Sajed, Me Bernard Cahen, évoquait le fait que les audiences gravitaient majoritairement autour de son client, Mahmad Mallam Rashed Sajed, et que nombre de prévenus l'avaient pour cible. Un constat qui s'est, en partie, vérifié à l'occasion des questions posées à l'ex-Pdg de la Semita, Willy Caderby, sur l'affaire des marchés de maintenance du SMCS : "*On peut peut-être demander à monsieur Mallam ?*". Une sollicitation qui en a fait rire plus d'un à l'exception de l'ancien directeur d'exploitation de la Semita.

Vers le dépôt de "nouvelles" pièces ?

Ce jeudi, en début d'audience, Me Djalil Gangate a souhaité verser de nouvelles pièces, relatives aux contrats de maintenance, dans le dossier. Un état de fait qui s'est reproduit lorsque la bâtonnière Fernande Anilha-Paul a interpellé le vice-procureur sur une démarche identique. Une démarche refusée par le représentant du ministère public au motif qu'il ne s'agissait aucunement de nouveaux éléments. Quelques débats plus tard, c'est le prévenu Willy Caderby qui s'est proposé de verser les copies et originaux des preuves de son voyage en France et en Jamaïque en novembre 2003. Date à laquelle il aurait accepté de l'argent en liquide de la part de Jean-Pierre

Michel Fontaine en retrait

Souvent interrogé mercredi à la barre du tribunal, le président de la Civis a été particulièrement en retrait lors de cette 4e journée de procès. Stoïque et calme sur le banc des prévenus, le maire de Saint-Pierre ne s'est quasiment jamais manifesté à l'exception de quelques minutes concernant son avis sur cette vaste gabegie.

Ne m'appelez plus bâtonnier

Ce procès compte plusieurs ténors du barreau de Paris. Parmi eux, Me Bernard Cahen, qui assure la défense de Mahmad Mallam. Sa réputation l'a précédé mais a aussi été un brin déformée. En effet, pendant une bonne partie du procès, ses confrères et autres magistrats ont pris pour habitude de lui attribuer le titre de bâtonnier (que l'on garde à vie). Une fonction qu'il n'a jamais exercée. "*J'ai été président de l'UJA* (Union des jeunes avocats) *mais jamais bâtonnier,* rectifie l'intéressé dans un sourire. *Je suis même allé voir la présidente du tribunal pour qu'elle arrête de m'appeler comme ça*".

Michel Fontaine : "Ça nous a déjà servi de leçon"

Scène atypique hier en fin d'audience. Comme pour inviter les prévenus à se lâcher, le procureur Raphaël Balland a lancé un appel. "*Depuis le début de ce procès, tout le monde se renvoie la balle. Néanmoins, le dysfonctionnement qui a entraîné cette gabegie ne paraît pas réfutable. Sans parler du côté pénal, est-ce que l'un d'entre vous voudrait exprimer des regrets sur cette question ?*" Plusieurs prévenus ont répondu à cette sollicitation. En voici des extraits, dans l'ordre chronologique de leur passage au micro.

Joël Lechat
"Oui, j'ai des regrets. J'ai touché de l'argent, j'ai été soudoyé donc j'ai mal agi".

Michel Fontaine
"Cette affaire dure depuis 5 ans. Et ces 5 jours de procès ont été éprouvants psychologiquement. Lorsqu'on est président d'une communauté de communes ou d'une mairie, beaucoup de choses se passent en dessous de vous dans les services. Malgré les précautions, si une personne fait défaut, on se retrouve dans cette situation [...]. On ne refait pas l'histoire. Ça nous a déjà servi de leçon (il évoque ensuite des contrôles accrus dans les services). Au sein de la Civis, cette affaire nous a tous bouleversés. C'est une tache que l'on porte difficilement".

Willy Caderby
"C'est triste. J'ai été élu et je termine en correctionnelle. J'ai d'ailleurs démissionné de tous mes mandats quand cette affaire a éclaté. On peut dire que je n'ai sans doute pas été à la hauteur mais je n'ai jamais triché".

Jean-Marc Laurent
"Certains actes de ma responsabilité sont imparfaits mais je n'avais aucune volonté de nuire. En 2002, certaines choses étaient nouvelles pour moi et je n'avais pas les moyens de tout comprendre. Après, ça a été mieux. Je suis fonctionnaire depuis 1977. J'ai toujours voulu remplir mes missions au mieux".

Jean-Pierre Pajanipadeatchy
"J'ai créé ma société il y a 36 ans et commencé à travailler à 17 ans. Et là je me retrouve dans cette affaire. Ma famille a beaucoup souffert".

Comme tous ses coprévenus, Michel Fontaine a été invité à s'exprimer librement hier en fin d'audience. "Au sein de la Civis, cette affaire nous a tous bouleversés", a-t-il déclaré.

La Ville de Saint-Denis informe les jeunes gens domiciliés à Sainte Clotilde, La Bretagne et Domenjod qui ont eu ou auront 18 ans entre le 1er et le 19 mars que suite à une omission de l'INSEE, ils n'ont pas été automatiquement inscrits sur la liste électorale, comme cela se fait habituellement.

Ils sont donc invités à se présenter au service des affaires électorales et militaires à l'Hôtel de Ville (Rue Pasteur) afin que nous leur délivrions un certificat de non inscription sur la liste de l'INSEE et qu'ils se rendent ensuite au tribunal d'instance qui leur remettra une ordonnance leur permettant de voter aux élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

Le service des Affaires électorales sera exceptionnellement ouvert vendredi 18 mars et samedi 19 mars de 8h00 à 16h00 pour accueillir les jeunes gens concernés.

Pièces à fournir : Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport), livret de famille, justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe).

SAINT DENIS
Saint-Denis pour tous !
www.saintdenis.re